Edité le : 01/04/11

### **BUDGET PRINCIPAL**

## **INSTITUT INSERTION MEDICO EDUCATIF**

**BUDGET PRIMITIF DE l'EXERCICE 2016** 

## CADRE 2 (DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 7)

Feuille' /

	NL	JMERC	S		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	MON	TANTS DES RECET	TES
Chap	Art		Sous Parag	Programme	INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du 01/04/16	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION
					SECTION I - FONCTIONNEMENT		(2)			
70	1				VENTES DE MARCHANDISES VENTES PRODUITS FINIS	50 000		200 000	150 000	ener og mender om der i det i kristiske en en endelskelste green er gener er trette stelle green.
AND THE PARTY OF T	6				PRESTATIONS SERVICES Sous-total 701 Sous-total 706	50 000 110 000 000 110 000 000	188 300 125 217 224 125 217 224	200 000 110 000 000 110 000 000	150 000 0	
	8				PRODUITS DES ACTIVITES ANNEES  Sous-total 708 Total chapitre 70	17 633 000 17 633 000 127 683 000	17 334 483 17 334 483	17 700 000 17 700 000 127 900 000	67 000 67 000 217 000	
74	1			eneroleonikolikiki kiri ilik par, many sar, mran unusus sastanaran	SUBVENTION EXPLOITATION SUBVENTION EXPLOITATION ETAT Sous-total 741	0	0	2 551 315 2 551 315	2 551 315 2 651 315	
	4				SUBVENTION FONCTIONNEMENT DE POLYNESIE FRANCAISE  Sous-total 744  Total chapitre 74	384 806 600 384 806 600 384 806 600	384 806 600 384 806 600	372 000 000 372 000 000 374 551 315	- 12 806 600 - 12 806 600 - 10 255 285	
75	8				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE DIVERS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Sous-total 758 Total chapitre 75	5 530 000 5 530 000 5 530 000	13 950 495 13 950 <b>4</b> 95	6 980 000 6 980 000 6 980 000	1 450 000 1 450 000 1 450 000	
77	1				PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION EXERC Sous-total 771	0	3 634 548 3 634 548	1 500 000 1 500 000	1 500 000 1 500 000	and the second s
	5		***************************************		PRODUITS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS  Sous-total 775	0	875 000 875 000	0	0	
	6 7				PRODUITS ISSUS DE LA NEUTRALISATION AMORTISSEMENT Sous-total 776 QUOTE-PART SUBVENTIONS INVEST VIREE AUX RESULT EXE	7 098 564 7 098 564 6 985 398	l l	7 098 564 7 098 564 13 744 805	0 6 759 407	
	8				Sous-total 777 AUTRES PRODUITS OPERATIONS EXCEPTIONNELLES CAPITAL Sous-total 778	6 985 398 0	2 005 522	13 744 805 0	6 759 407 0 0	
78	7	Tour 2012 2012 2012 2012 2012 2012 2012 201		e <mark>nteriorista de la composición de la composició</mark>	Total chapitre 77  REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.  REPRISES SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELS	14 083 962 3 500 000	3 500 000	22 343 369 0	8 259 407 - 3 500 000	www.communication.communication.communication.com
	1				Sous-total 787 Total chapitre 78	3 500 000 3 50 <b>0 0</b> 00	3 500 000 3 500 000	0 0	- 3 500 000 - 3 500 000	

## CADRE 2 (DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 7)

Feuillet 2

	N	JMERC	)S		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES			MON	TANTS DES RECEI	TES
Chap	Art	Parag Sous Programme		_	INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION
CHOCOLOGICA (2007) A. (ANOTHER CONTRACTOR)					SECTION 1 - FONCTIONNEMENT		01/04/16 (2)	nannaan kas kala kala kala kala kala kala kala	en gy, an en maganeth gyraw. Long it lank o'r de han ben fan de fall de	
Novario		G			TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	535 603 562	565 582 575	531 774 684	- 3 828 878	

Feuillet 3

## CADRE 1 ( DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6 )

	NI	UMERO	S		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES	<u></u>		MONTANTS D	ES CREDITS	
Chap	Art		Sous Parag	Programme	INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du 01/04/16	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION
		-			SECTION I - FONCTIONNEMENT		(2)		·	
60	6	-			ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES Sous-total 606 Total chapitre 60	42 640 000 42 640 000 42 640 000	40 976 908 40 976 908 40 976 908	41 640 000 41 640 000 41 640 000	- 1 000 000 - 1 000 000 - 1 000 000	
61	<del></del>	***************************************	ekokorono.		ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES					
	3	nococcocodar canadananda	-		LOCATIONS Sous-total 513	1:430:000 1:430:000 10:500:000	947 515 947 515 8 446 064	1 730 000 1 730 000 10 500 000	300 000 300 000	
	5	Control of the contro			TRAVAUX ENTRETIEN ET REPARATIONS Sous-total 615 PRIMES ASSURANCES	10 500 000 10 500 000 4 600 000	8 446 064 4 121 662	10 500 000 4 600 000	Ø O	
	8		**************************************		Sous-total 616 DIVERS	4 600 000 100 000	4 121 662 38 016	4 600 000 100 000 100 000		
					Sous-total 618 Total chapitre 61	100 000 16 630 000	38 016 13 553 257	16 930 000	300 000	
62	2	n des escares escares escare	oor ne hille in hiller he saar water		AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'ACTI REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	8 000 000 8 000 000	7 662 688 <b>7 662 688</b>	1 200 000	- 6 800 000 - 6 800 000	
	3		:		PUBLICITE INFORMATION PUBLICATION Sous-total 622 Sous-total 622	430 000 430 000	98 631 98 631	400 000 400 000	- 30 000 - <b>30 000</b>	
	4				TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS PERSO Sous-total 624	2 000 000 2 000 000 900 000	1 344 310 1 344 310 371 525	3 051 315 3 051 315 1 100 000	1 051 315 1 051 315 200 000	
	5 6			-	DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS  Sous total 625 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	900 000 900 000 2 500 000	371 525 2 476 919	1 100 000 2 500 000	200 000 0	:
	8	Proposition and the death			Sous-total 626 CHARGES EXTERNES DIVERSES	2 500 000 31 120 000 31 120 000	2 476 919 29 093 713 29 093 713	2 500 000 13 700 000 13 700 000	0 - 17 420 000 - 17 420 000	
					Sous-total 628 Total chapitre 62	31 120 000 44 950 000	29 093 713 41 047 786	21 951 315	- 22 998 685	
63	.5	***************************************	***************************************		IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSILILES AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Sous-total 635	40 000 40 000	37 194 37 194	40 000 40 000	0	
	7		acidos indidades personales para constituente personales personale		AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES Sous-total 637	575 000 575 000		575.000 575.000	0	
			<u> </u>		Total chapitre 63	615 000		615 000	0	

#### CADRE 1 ( DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 1-2-3-4 )

Feuillet 4

	NUMEROS			Joyas are warmer in very to trop paragraph with	CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES	MONTANTS DES CREDITS					
Chap	Art		Sous Parag	Programme	INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION	
			20000		SECTION I - FONCTIONNEMENT		01/04/16 (2)		·		
64	1				CHARGES DE PERSONNEL REMUNERATION PERSONNEL PERMANENT ET S/EMPLOI BLOQ Sous-total 641	296 969 414 <b>296 969 414</b>	281 318 758 281 318 758	295 652 336 295 652 336	- 1 317 078 - 1 317 078		
	5				REMUNERATION PERSONNEL SUR CREDITS  Sous-total 643  CHARGES SOCIALES CPS	3 936 000 <b>3 936 000</b> 87 839 646	3 778 669 3 778 669 81 748 529	1 700 000 1 700 000 86 106 033	- 2 236 000 - 2 236 000 - 1 733 613	00000	
	6				REMUNERATIONS DIVERSES (VACATIONS)  Sous-total 645  Sous-total 646	87 839 646 14 000 000 14 000 000	8 715 200	86 106 033 36 000 000 36 000 000	- 1 733 613 22 000 000 22 000 000		
Ann Andrea and Anno a	7		2000 Million Market Market Spagger		AUTRES CHARGES SOCIALES Sous-total 647 Total chapitre 64	565 000 565 000 403 310 060	534 861	450 000 450 000 419 908 369	- 115 000 - 115 000 16 598 309		
65:	1				AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES Sous-total 651	130 000 <b>130 000</b>	129 991 129 991	130 000 130 000	o <b>o</b>	AND THE COLUMN TO THE COLUMN T	
,	8				CHARGES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES Sous-total 654 DIVERS.AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	921 595 <b>921 595</b> 1 300 000	921 595 9 <b>21 595</b> 204 819	0 0 1 300 000	- 921.595 <b>- 921.59</b> 5 0	Policial de Laborante proprieta	
67					Sous-total 658 Total chapitre 65	1 300 000 2 351 595	204 819 1 256 405	1 300 000 1 430 000	0 - 921 595		
67	1				CHARGES EXCEPTIONNELLES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION GEST EXERCI. Sous-total 671	201 015 <b>201 015</b>	201 015 <b>201 015</b>	0	- 201 015 - <b>201</b> 015		
	8	0.0000000000000000000000000000000000000		N. N. T. T. M.	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES Sous-total 678 Total chapitre 67	300 000 300 000 501 015	91 766 91 766 292 781	300 000 300 000 300 000	0 - 201 015		
68	1				DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS  DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS  Sous-total 681	21 800 995 21 800 995	21 375 006 21 375 006	29 000 000 29 000 000	7 199 005 <b>7 199 005</b>		
	7		SANGER FOR THE LAPPER		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXECEP  Sous-total 687  Total chapitre 68	9 814 005 9 814 005 31 615 000	9 814 005 9 814 005 31 189 011	0 0 29 000 000	- 9 814 005 - 9 814 005 - 2 615 000		
					TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	542 612 670	504 900 634	531 774 684	- 10 837 986	The control of the co	

#### CADRE 3

#### (TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)

DEPENSE!	S	Section I - FONCTION	DNNEMENT		RECETTES
NUMEROS des POSTES	INTITULES DES DEPENSES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	NUMEROS des POSTES	INTITULES DES RECETTES	MONTANT des prévisions de RECETTES
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	41 640 000	70	VENTES DE MARCHANDISES	127 900 000
61	ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURI	16 930 000	74	SUBVENTION EXPLOITATION	374 551 315
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'AC	21,951,315	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 980 000
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSILILES	615 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 343 369
64	CHARGES DE PERSONNEL	419 908 369	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 430 000			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	300 000			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 000 000			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Characteristics of the				
	control of the contro				
	Total des DEPENSES	531 774 684		Total des RECETTES	531 774 684
	Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice (Virement à la section II)	anna ann ga an taonn		Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice (Virement de la section II)	
	Montant TOTAL	531 774 684		Montant TOTAL	531 774 684

## CADRE 2 (DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 1-2-3-4)

Feuillet 6

en on sommer medianor	Nt	JMERC	)S		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES	**************************************	MONTANTS DES RECETTES						
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES  SECTION II - OPERATION EN CAPITAL	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du 01/04/16 (2)	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION			
13	1		TO THE TOTAL PROPERTY OF THE TOTAL PROPERTY		SUBVENTION INVESTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT Sous-total 131 Total chapitre 13	8 339 137 8 339 137 8 339 137	8 339 137 8 339 137	0 0	- 8 339 137 - 8 339 137 - 8 339 137				
15	1				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PROVISONS POUR RISQUES Sous-total 151 Total chapitre 15	8 000 000 8 000 000 8 000 000	8 000 000 8 000 000 8 000 000	0	- 8 000 000 - 8 000 000 - 8 000 000				
28	0: 1				AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Sous-total 280 AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES Sous-total 281 AMMORT IMMOB CORPOR CHARGE RENOUV NON A L'ETABL	0 0 16 516 436 16 516 436 7 098 564	16 090 447	81 625 81 625 21 819 811 21 819 811 7 098 564	81 625 81 625 5 303 375 5 303 375	March Carlotter Control Contro			
		Video representa		-	Sous-total 284 Total chapitre 28  TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	7 098 564 23 615 000 39 954 137	7 098 564 23 189 011 39 528 148	7 098 564 29 000 000 29 000 000	0 5 385 000 - 10 954 137				

#### Feuillet 7

## CADRE 1 ( DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 1-2-3-4 )

. 5.00 ( 10.0000000000000000000000000000000	NU	JMERC	)S		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES		And the second s	MONTANTS D	ES CREDITS	
Chap			Sous Parag		INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du 01/04/16	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION
					SECTION II - OPERATION EN CAPITAL		(2)			
10	2		Code opposes and the same that the same and a same and		CAPITAL ET RESERVES APPORTS Sous-total 102	7 098 564 7 098 564	7 098 564 7 <b>0</b> 98 564	7 098 564 7 098 564	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		· ····································	<b></b>	····	Total chapitre 10	7 098 564	7 098 564	7 098 564	0	
13	1 9				SUBVENTION INVESTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT Sous-total 131 SUBVETION INVESTISSEMENT INSCRITE AU CPTE RESULTAT	537 800 <b>537 800</b> 6 985 398	537 800	60 000 60 000 13 744 805	- 477 800 - <b>477 800</b> 6 759 407	
					Sous-total 139 Total chapitre 13	6 985 398 7 523 198	6 971 839 7 509 639	13 744 805 13 804 805	6 759 407 6 281 607	·
15	1		:		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PROVISONS POUR RISQUES  Sous-total 151 Total chapitre 15	3 500 000 3 500 000 3 500 000	3 500 000 3 500 000 3 500 000	0 0	- 3 500 000 - 3 500 000 - 3 500 000	
20	3	And the second s			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT Sous-total 203 CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES Sous-total 205	13 000 000 13 000 000 550 000 550 000	0 0 408.124 408.124 408.124	13 500 000 13 500 000 0	500 000 500 000 - 550 000 - 550 000	
21	1				IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS Sous-total 211	13 550 000 1 978 476 1 978 476	1 978 476 1 978 476	13 500 000	- 50 000 - 1 978 476 - 1 978 476	A AND THE CONTROL OF
	2				AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS	1 810 000	1 482 961	650 000 650 000	- 1 160 000 - 1 160 000	
	3				CONSTRUCTIONS Sous-total 212	1 810 000 2 350 000	1 482 961 2 320 579	5 800 000	3 450 000	
	4				CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	<b>2 350 000</b> 0	<b>2 320 579</b> 0	5 800 000	<b>3 450 000</b> 0	
	5				Sous-total 214 INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS ET OUTILLAGES	0 367 830	<b>0</b> 367 830	0 6 500 000	0 6 132 170	
	8				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	367 830 35 562 746	367 830 36 558 551	6 500 000 40 280 000	6 132 170 4 717 254	
	April 200 milion and a service				Sous-total 218 Total chapitre 21	35 562 746 42 069 052	35 558 55 <u>1</u> 41 708 397	40 280 000 53 230 000	4 717 254 11 160 948	

## CADRE 1 ( DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 1-2-3-4 )

Feuillet 8

	1	NUMER	os		CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES			MONTANTS D	ES CREDITS	
Chap	Art	Para	g Sous Parag	Programme	INTITULES	BUDGET Exercice 2015 (1)	CREDITS REALISES Exercice 2015 à la date du	BUDGET PRIMITIF Exercice 2016 (3)	DIFFERENCE (4 = 3 - 1)	OBSERVATION
					SECTION II - OPERATION EN CAPITAL		01/04/16 (2)			
					TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	73 740 814	60 224 724	87 633 369	13 892 555	

#### CADRE 3

#### (TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)

Femillet 9

RECETTES		I EN CAPITAL	Section II - OPERATION		DEPENSES
MONTANT des prévisions de RECETTES	INTITULES DES RECETTES	NUMEROS des POSTES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	INTITULES DES DEPENSES	NUMEROS des POSTES
	SUBVENTION INVESTISSEMENT	13	7 098 564	CAPITAL ET RESERVES	10
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	13 804 805	SUBVENTION INVESTISSEMENT	13
29 000 000	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	28		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15
			13 500 000	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
			53 230 000	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>2</b> 1
29 000 000	Total des RECETTES		87 633 369	Total des DEPENSES	
	Mode de réalisation de l'équilibre :			Mode de réalisation de l'équilibre :	11.1
	Excédent de l'exercice (Virement de la section I)	ļ: ·		Déficit de l'exercice (Virement à la section I)	
58 633 369	Diminution du fonds de roulement	:		Augmentation du fonds de roulement	
87 633 369	Montant TOTAL		87 633 369	Montant TOTAL	
619 408 053	TOTAL BRUT DES RECETTES		619 408 053	TOTAL BRUT DES DEPENSES	
	A déduire : recettes internes (Virements entre sections)			déduire : dépenses internes (Virements entre sections)	À
619 408 053	TOTAL NET DES RECETTES		619 408 053	TOTAL NET DES DEPENSES	

MINISTERE: MTS
ETABLISSEMENT: IIME

#### SITUATION DE L'EFFECTIF BUDGETAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

(Arrêté n° 1270/CM du 26 novembre 1996 et circulaire 7708/MFR du 25 novembre 1995)

***************************************					(sur	a base des durées maxim	ales)			
	EFFECTIF BUDGETAIRE		PERSONNEL EN PLACE				Cadre		RECAPITU	ATIF POSTE
Numéro de poste	Intitulé du poste	Noms Prénoms	Statut	Catégorie	Echelon	Date du prochain avancement	réservé au CDE	OBSERVATIONS	Pourvu	Vacant
1514101	Aide Technique (qualifié) (chauffeur)	AH MIN Mario	FPPF	ם	4	01/01/2017		Temps non complet 23h/semaine	X	
151383.	Auxiliaire de soins	AH SIN Heimaeva	FPPF	·C	6	26/07/2017			X.	
1513111	Auxiliaire de soins	AIAMU Annalita	FPPF	C	3	08/10/2016			X	
151329	Adjoint administratif	AKA Turia	ANT	С	1.			Assistante RH -CDD au 18/06/2014	Х	
151260	Rédacteur (secrétaire de site)	AMARU Taraina	<b>tbb</b> t	В	7	05/08/2017		Cisponibilité su 01/05/2015 jusqu'su 30/04/2016	Х	
	Adjoint administratif (secrétaire de site)	RERE Mayra	ANT	С	Ţ:			Remplacement AMARU CDD au 01/09/2014		
151107	Attaché d'administration	ANIHIA Laetitia	ANT	Α	1			Juriste - CDD au 01/08/2014	×	
151449	Aide technique	ATA Patrick	FPPF	O	1	22/09/2016		Stagiaire-nomination au 22/09/15	X	
151284	Assistant socio-éducatif (opal)	BEAUVILAIN Aurėlia	FPPF	8.	3	03/10/2016		Fonctions responsable éducatif	X-	
153334	Moniteur d'atelier	BENETEAU Franck	ANFA	3	3	<b>17/12/20</b> 16			×	
1513104	Auxiliaire de soins (ppal 2eme classe)	BERNARDINO J.Charles	<b>EP</b> P€	С	4	01/01/2016			ж.	
151379	Auxillaire de soins (2ème classe)	CADOUSTEAU Jean-Yves	<b>FPPF</b>	С	ë	08/03/2018			×	
1511118	Psychologue	CARION Maeva	FPPF	Α	2			Nomination staglaire 01/04/2016	х	
151547	Convoyeur	CHAINE Matahi	ANT	D.	1			CDD au 13/04/2015 - 20h/semaine	х	
151204	Assistant socio-éductoif (principat)	CHANTEAU Eliana	EPPE	В	Ð	échelon max			×	
153114	Educateur spécialisé.	CHUNG Emilienne	ANFA	1	5	09/04/2016		Responsable de site	X.	
1511110	Psychologue Psychologue	COLLOMB Isabelle	FPPF	A	4	01/07/2016			Х	
151282	caleur des activites phys et sportives (2ème de	DEFAIX Sylvain	FPPF	В	7	23/04/2016			X	
153237	Educateur spécialisé	DEHORS Léa	ANFA	2	9	28/09/2016			х	
151278	infirmière	DUARTE Sabine	ANT	В	5			CDD au 06/08/2014	×	
1512107	Rééducateur (psychomotricien)	DUFIEUX Caroline	FPPF	B.	. 5	<b>26/08/202</b> 0		80% depuis le 01/01/2014	X.	
151366	Agent social	PATU HUUKENA Maima	ANT	C,	1			CDD au 06/01/2015	X	
151205	Secrétaire comptable	FOINKINOS Sarah	ANT	В	1 1			CDD au 25/06/2014	×	
151215	Infirmler	FORMONT Janice	ANT	В	1			CDD au 28/10/2013	х	
151118	Conseiller socio-éducatif (Directeur)	FOUET Christian	.ANT	Α.	Grt CH7			arrêté n°1615/CM du 05 décembre 2013	×	
153193	Responsable adm & financier	GIORIA Frédésic	ANFA	Ť.	8	13/09/2017			×	
151228	Assistant socio-éducatif	GONGUI Amira	FPPF	В	2	17/08/2017		Nomination stagiaire 17/08/15	Х	
	Agent social	TAPETA Vainui	ANT	Ç	1.			CONTRACTOR AND ADMINISTRATIVE AND A CONTRACTOR AND ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE ADMINISTRATIVE AND ADMINISTRATIVE ADMINISTRA		
151217	Assistant socio-èducatif (éduc.spè)	HAGUENOER Alexandra	FPPF	В	2	15/07/2017		Nomination stagiaire 15/07/2015	X.	
151342	Adjoint administratif (ppal 2ème classe)	HAREUTA Harold	FPPF	C	9	24/05/2019		Fonctions d'éducateur spécialisé	Х	
151445	Aide-technique (chauffeur)	HARRY WILLIAMS David	ANT	D	1			CDD au 08/12/2014 - 20h/semaine	,X.	
151216	Assistant socio-éducatif	HAUMANI Heinul	FPPF	c	В	03/08/2016		Détachée et nommée staglaire ASE 05/08/2015	Х	
151448	Aide technique (qualifié) (maîtresse de maison)	HUAA Rose	FPPF	D	11	échelon max			X	
151351	Auxiliaire de soins	IOANE Nint	FPPF	C	4	04/11/2016			X	
151369	Agent social	IRACANE Yyon	EPPF	С	6	18/05/2015		En CLM jusqu'au 30/09/2016	Х	

	EFFECTIF BUDGETAIRE			SONNEL EN P			Cadre réservé au CDE	OBCEDVATIONS	RECAPITOL	ATIF POSTE
Numéro de	Intitulé du poste	Noms Prénoms	Statut	Catégorie	Echelon	Date du prochain avancement		OBSERVATIONS	Pourvu	Vacant
poste	Aide technique (cualifé) (chauffeur)	JENNINGS Tafai	FPPF	<b>1</b>	4	30/06/2017			×	
151463	Raychologue	JOUSSIN XIIIjijijan	FPFF	A	ś	18/08/2017			Х	
151177	Agent social	LEJEUNE Patrick	FPPF	C	a	06/09/2013		Disponibilité jusqu'au 30/09/2018	X	
1513112	Agent Social	TERIITAHI Noëlanie	ANT	1 c	7			CDD remplacement disponibilité P.LEJEUNE		<u> </u>
484405	Assistant socio-éducatif (ppal)	LEMAIRE Julien	FPPF	В	4	01/11/2016		Fonctions directeur adjoint	X	
151162	Agent Social	LUCAS Maeata	ANT	C	1			COD au 19/10/2015-remplacement AT WEHRLE	Х	
151327		MAGNES J.François	ANFA	1	10			Ne souhaite plus avancer	Х	
153102	Psychologue  Auxiliaire de soins	MAHAGA Emilianna	FPPF	G	6	19/07/2017	<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>	Fonctions de responsable éducatif	X	
151385		MAMATUI Virginia	ANT	О	1			CDD au 14/04/2014	Х	
1514117	Aide technique (auxillaire de vie)  Alda technique	MANEA Ferdinand	FPPF	g g				Nomination stagiaire 01/04/2016	Х	
1514120		TEMAHUI Amold	ANT	C	1			CDD au 04/01/2016 - Vaguemestre	Х	
151340	Adjoint administratif	MILTON Richmond	ANT	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 1			CDD au 24/08/2015	×	
151444	Aide-technique (chaidfear)	MORIET Estella	ANT	8	5			CDD au 13/08/2015	X	
1512109	Internier	MU Jacques	FPPF	5	3	15/09/2017			×	TATELLE THE STREET, ST
1514102	Aide technique (qualifié) (chauffeur)	ODY Patrick	FPPF	0	4	01/12/2016	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~		х	
151441	Aide technique (qualifié) (convoyeur)	Annual desiration of the second secon	Ebbk	1 č	1 3 1	12/06/2017	****************		x	
1510105	Auxiliaire de soins	PANALERIC PARKER Arabella	ANFA	3	11				x	
153333	Animatrice éducatrice	The second secon	FPPF	В	3	18/04/2016		Responsable de site	x	
151259	Assistant socio-éducatif (ppal)	PERRARD Marie FIHAHUNA Juliana	FPPF	1 6	3	08/08/2016			×	
151321	Auxiliaire de soins.		ANT	Ā	1	00,00,00		Nomination staglaire au 01/04/2016	х	
151101	Psychologue	PUTOA Maraalarii	PPPF	c	2	25/11/2017		1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	х	
151389	Auxiliaire de soins	PUTOA Philea		1 2	7	15/02/2018			×	***************************************
1512100	Educateur spécialisé	RAT Laetilia	ANFA	- <del>-</del>	7	01/05/2016		Coordinateur des chauffeurs	x	
151546	Aide technique (spécialisé)	RATARO Pite	FPPF	<u>р</u>	5	17/01/2017		Coorda excar des directions	x	<del></del>
151371	Auxiliaire de soins (opal Zême classe)	RAVETUPU Elina	FPPE	_	1	(17/0/1/2017)		Nommation stagiaire au 30/03/2016	×	
151153	Psychologue	REREAD Moerani	ANT	A				CDD au 06/08/2014	x	
151331	Agent social	RIVETA Ramona	ANT	<u> </u>		01/01/2015		355 80 00 00 20 (4	X	
151465	Aide technique (qualifié) (maîtresse de maison)	ROBSON Maima	FPPF	<u> </u>	3	91/91/2013		CDD au 06/01/2014	x	<u></u>
151238	Rédacieur (secrétaire comptable)	ROOINO Purea	ANT	В		A 100 100 40		ODD BO CONTROL	×	
151336	Auxiliaire de soins	ROTA Rebecca	Pable	C	3	21/08/2016	***************************************	CDD au 22/08/13	x	
151106	Conseiller socio-éducatif (institutrice)	SIMAER Sandrine	ANT	Α	1 1			Responsable de site	x x	
153222	Educateur	SIMON Remusid	ANFA	2	41	échelon max		Nashousenia de sue	×	
151467	Aide technique (conveyeur)	TAHUHUATAMA Sylvère	tbbt	1 0	2	20/08/2016		Ann - Agagges I	- x	
151264	Rédacteur (secrétaire de sité)	TAMARINO Hinano	ANT	В.	1			CDD au 12/02/2014	~ <del>_</del>	
153391	Moniteur d'ateller	TEMARIIAUMA Lucie	ANFA	3	6	02/11/2017			X	
151452	ide technique (spécialisé) (maîtresse de maiso	TAMUI Doris	FPPF	0	6	19/06/2016			X	
1514121	Aide technique	TAPU Vaga	ANT	D	1 1 1			CDD au 05/08/2015	X	
151239	Secretaire .	TAURAA Herelahi	ANT	<u>B</u>	1 1			Congé maternité jusqu'au 04/05/2015		
151368	Agent social	TAURUA Heltini	FPPF	G	5	05/09/2017			X	
151381	Agent sodal	TAVITA Paru Tanuke	ANT	C	1		<u> </u>	CDD au 13/10/2013	X	
151461	Aide technique (spēclalisē) (chauffeur)	TČHONG John	मुनदाचे	, ,	6	05/05/2017		The state of the s	X	
1513113	Agent social	TEMARE Tiareura	ANT	C	1 1	danaman danama ministra danama da ara-		CDD au 04/01/2016	X	
151212	Assistent socio-éducalif	TEINAORE Sabrine	FPPF	Ð	Ť			Nomination stagiaire au 05/08/2015	X	ļ <u>.</u>
151443	Aide Technique (chauffeur)	TEKURARERE Daniel	ANT	D	1			CDD au 19/06/2014	×	
153335	Moniteur d'atelier	TEARIKI Laurent	ANFA	э	311	échelon max		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	X	

153224	Secrétaire comptable	TEHIVA Nadia	ANFA	2	11	échelon max			Χ	
	EFFECTIF BUDGETAIRE		PERS	ONNEL EN P	LACE		Cadre		RECAPITUI	ATIF POSTE
Numéro de poste	Intitulé du poste	Noms Prénoms	Statut	Catégorie	Echelon	Date du prochain avancement	réservé au CDE	OBSERVATIONS	Pourvu	Vacant
151326	Monitaur éducateur	TERRIEROOITERAL Jerome	ANT	C	1			CDD au 05/08/15	х	
1514103	Airte technique (qualifiè)	TETUANUI Maurirere	हाशमहः .	מ	4.	01/01/2017		Temps non complet 23h/ semaine	х	
151288	ateur d'activités physiques et sportives (2ème c	THIBAULT Cédrik	<b>EPPF</b>	8	7	18/12/2016			X	
151273	Rééducateur (psychomotricien)	TOUSSAINT Laura	ANT	8	2			CDD 01/04/2015	Х	
151299	Assistant socio-éducatif	TUIRA Hyläina	FPPF	a	7	28/01/2018			X	
1512119	Rééducateur (psychomosricienne CN)	TURI Teura	FPPF	8	3.	23/06/2018			х	
151430	Aide Technique	VANAA Vaires	ANT	D	1			CDD au 26/02/2015	х	
151350	Auxikaire de soins	V VISH Victor	FPPF	¢	9	30/12/2016			Х	
151387	Auxiliaire de soins	WEHRLE Maeva	FPPF	С	.6	26/07/2017			X	
1514116	Aide technique (convoyeur)	WILLIAMS Antoine	ANT	.0	-1	,		CDD au 08/08/2014-28h semaine	X	
151113	Conseitler socio-èducatif	WINTER Marie Claire	FPPF	A	9	30/11/2016			х	
151256	Assistant socio-éducatif			В						X
151292	Assistant socio-éducatif			8						X
153170	Mädecin			A						χ̈́
151155	Médecin psychiatre			A						X.
151175,	Psychologue			A						Х.
151274	Rééducateur (érgothérapeuté)			E						X
151276	Rééducateur (Kinésithérapeuthe)			В						·X
1512108	Rééducateur (orthophoniste)			В						X
151254	Rééducateur (örthophoniste)			В						X.
151332	Adjoint administratif			С					<u> </u>	X
151290	Assistant socio-éducatif			8				Démission Rachelle FLORES		X
151258	Rééducateur (psychomotricien)			6					<b></b>	X
									88	12
										100



#### ETAT RECAPITULATIF DE L'ACTIF PROVISOIRE AU 31.12.2016 - AMORTISSEMENT 2016

LIBELLES	Val., brute 31/12/2015	Acquisition 2016	Sortie 2016	Val. brute 31/12/2016	Durée	Таих	Cumul des amort, au 31/12/2015	Amort. annuel 2016	Sortie Amortissement 2018	Cumul arrort. 2016	Val. nette compt 34M2/2016
203 - Frais de recherche et de développement	, p	.0	Ö	Ó	3	33,33%	٥	0	0	0	0
205-3 - Concessions, brevets, licences (logiciels)	754 500	.0	â	754 500	5	20%	346 376	81 625	0	428 001	326 499
211-56 Terrains bâtis reçus en affectation	181 562 000	Ō	Q.	181 562 000	O	0%	O	O	.0	o	181 562 <b>0</b> 00
211-58 Autres terrains bâtis	1.978 476	o	٥	1 978 476	0	0%	0	ō	· 0	Ö	1 978 476
212-26 - Agencts - Aménagts terrains reçu en affectation	5 454 608	a.	۵	5 454 608	10	10%	2 810 254	293 568	0	3 103 822	2 350 786
213-16 - Bátiments affectès ou reçus en dotation	141 971 282	رة.	٥	141 971 282	20	5%	36 181 256	7 098 564	0	43 279 820	98 691 462
213-18 - Constructions Autres batiments	1 940 138	o	0	1 940 138	20	5%	245 245	97 007	0	342-252	1 597 886
213-57 - Installations techn./agencts	57 440 523	. 0	o .	57 440 523	15	7%	30 478 713	5 448 531	o	35 483 660	21 956 863
213-58 - Autres Installations techn./agencts	524 980	:0	۵	524 <del>9</del> 80	10	10%	372 677	35 015	0	407 692	117:288
214-8 - Construction réseau (VRD) sur sol d'autrul	2 717 872	.0	Ó	2 717 872	10	10%	271 787	271 787	0	543 574	2 174 298
215-3 Installations á caractère spécifique	1 891 054	٥	0	1 891 054	10	10%	1 594 087	85 320		1 679 407	211 647
215-47 - Matériel acquis	1 831 357	.0	0	1 831 357	5	20%	1 831 357	o	0	1 831 357	0
215-5 - Outillage	1 177 83Ω	୍ଦ	Ó	1 177 830	5	20%	542 000	140 566	a	682 566	495.264
218-17 - Installations gles, agets, aménagts divers acquis	25 076 728	0	٥.	25 076 728	-5	20%	4 991 541	4 941 203	o	9 932 744	15 143 984
218-18 - Installations gles, agets, aménagts divers	474 450	Ö	. 0	474 450	.5	20%	332 670	47 260	.0	379 930	94 520
218-2 - Matériel de transport	120 712 233	Ō	Ō	120 712 233	5	20%	89 241 783	8 127 690	0	97 369 473	23 342 760
218-31 - Matériel de Bureau	1 577 484	٥	ō	1 577 484	5	20%	705:396	225 968	О	931 364	646 120
218-317 - Matériel de bureau acquis	.0	O.	Ö	.0	5	20%	0	ò	0	0	o
218-32 Matériel Informatique	4 174 965	O	ĵo	4 174 965	5	20%	2 156 116	643 106	0	2 799 222	1 375 743
218-327 - Matériel Informatique acquis	:0	0	0	o	10	10%	o.	o	0	ó	o
218-4 - Mobilier	20 552 868	Ö	Ó	20 552 868	10	10%	19 467 738	777 613	0	20 245 351	307 517
218-47 - Mobilier acquis	1 101 785	o	0	1 101 785	10	10%	1 101 785	ó	Ö	1 101 785	Ó
218-8 - Matériel divers	5 448 425	0	0	5 448 425	5	20%	3 141 494	634 107	0	3 775 601	1 672 824
218-87 - Matériel divers acquis	0	0	Ö	0	5	20%	Ó	0	0	0	0
TOTAL GENERAL:	578 363 558	0	Ó	578 363 558			195 812 275	28 948 929	0	224 317 620	354 045 938

#### ETABLISSEMENT : INSTITUT D'INSERTION MEDICO-EDUCATIF



#### Parc automobile au 04/01/2016

	Site d'affectation	tramatriculation	Type de véhicule + nb places	No de places assises enfants	Date mise en service	Observations	Chauffeurs / Convoyeurs	Statuts*
				VEHICULES DE TR	ANSPORT SCOLAIRE			,
ľ	PIRAE	5627D	Hyundai 29p	27	01/09/2000	Transport enfants A réformer 2015	Tafai JENNINGS / Matahi CHAINE	Titulaire ATO CDD ANT-AT
. 2	PIRAE	6779D	Hyundal County 29p	27	24/07/2009	Transport enfants	Daniel TEKURARERE / Sylvere TAHUHUATAMA	COD ANT-AT
3	PAEA	7052D	Mercedes UrbanFoz 28p	26	16/06/2015	Transport enfants	ATA Palnck / Franck BENETEAU	Stagiaire AT / ANFA CC3
-4	PAEA	6708D	Hyundai County 29p	27.	09/07/2008	Transport enfants	John TCHONG / Patrick UDY	Titulaire ATS
5	PAEA	6029D	Kia Motors 14p	13	06/10/2003	Vénicule de réserve		
6	TARAVAO	67070	Hyundai Aerotown 39p	37	09/07/2008	Transport enfants	Milton RICHMOND / David HARRY WILLIAMS	COD ANT-AT / CDD ANT- AT
7	TARAVAO	7061D	Peugeot BOXER 8p	6 fauteuils roulants + 1 assise	10/06/2015	Transport enfants en fauteuil roulant	Jacques MU	Titulaire ATO
В	TARAVAO	6030D	Mercedes PICOLINO 30p	28	06/10/2003	Transport enfants	Antoine WILLIAMS / Mario AHMIN	COD ANT-AT / Titulaire ATC
			VEHICULES DE TI	RANSPORT EN JOUR	NEE POUR LES ACTIV	TES DES GROUPES		
9	PIRAE	6880D	Renault MASTER Sp	8	21/01/2011	Transport enfants	Equipes éducatives	
10	TARAVÃO	6881D	Renault MASTER 9p	ä	21/01/2011	Transport enfants	Equipes éducatives	
11	PAEA	6578D	Renault MASTER 9p	8	17/07/2607	Transport enfants	Equipes éducatives	
12	PAEA	6034D	Kla Motors 9p	ધ	29/10/2003	Transport enlants	Equipes éducatives	
13	TARAVAO	6445D	Peugeot BOXER	0.	96/09/2006	Transport materiels	chauffeurs	****
	ļ.,,		4	VEHICULE	S DE SERVIÇE		4 2 2 2 2 2 2	,
14	TARAVAO	6709D	Peugeot Partner	***************************************	22/07/2608	Service	Personnels administratifs et responsable du site	
15	PAEA	6959D	Dacia DUSTER		25/10/2013	Service	Personnels administratifs et responsable du site	
16	PIRAE	6969D	Dada DUSTER		25/10/2013	Service	Personnels administratifs et responsable du site	-
17	PIRAE	7069D	Dacia Logan:		07/10/2015	SESSAD LLD de 4 ans	Equipes éducatives	
18	PAPEETE	6918D	Dacia Logan		10/09/2012	Service/direction LLD de 4 ans	Personnels administratifs et direction	
19	PAPEETE	7064D	Vespa Piaggio 126cc		07/10/2015	Factorum	L	I ·
				REFORME			VENDU.	
1	PAPEETE	6214D	Renault CLIO		01/07/2003		VENDU	
2	PAPEETE	6215D	Renault CLIO	1	01/07/2003 27/11/2008		VENDU	
3	TARAVAO	6729D 55C5D	MAHINDRA BOLERO	23	26/01/2008	VENDO		
4	PAEA PAPEETE	5625D	1 Ivundai 25p Vespa Piaggio PX 200	4.3	19/04/2000		VOLE	l

LLD : Location longue durée

TARAVAD = Site d'accueil PAEA = Site d'accueil PIRAE = Site d'accueil+SESSAD (section d'éducation spéciale et de soins à dornicile) PAPEET = Direction • AT = aide lechnique ATS = aide technique spécialisé ATQ = aide technique qualifié

#### POLYNESIE FRANÇAISE



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF INSTITUT D'INSERTION MEDICO EDUCATIF BP 3226 PAPEETE - TEL : 40 50 83 90

Papeete, le 30 mars 2016

#### PROCÈS VERBAL N°1/IIME/2016 SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2016

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Insertion Médico-Éducatif s'est réuni le 29 mars 2016 à partir de 14h00 en salle de réunion du SGG à la Présidence de la Polynésie française, avenue Pouvanaa a Oopa, quartier Broche à Papeete.

#### Étaient présent(e)s et ont émargé la feuille de présence les membres avec voix délibérative :

- 1. Madame Priscille Tea FROGIER, ministre des solidarités et présidente du conseil d'administration;
- 2. Monsieur Guillaume FILIPPI, conseiller technique éducation, représentant madame Nicole SANQUER-FAREATA, Ministère de l'éducation et vice-présidente du conseil d'administration;
- 3. Madame Virginie AMARU, directrice des affaires sociales;
- 4. Madame Marie-Odile HUIN-BLONDEY, représentant monsieur Xavier MALATRE, directeur de la santé;
- 5. Monsieur Philippe KERFOURN, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, personnalité nommée en raison de ses compétences ou de sa contribution dans le monde de l'enfance handicapée;
- 6. Madame Teura TARAHU-ATUAHIVA, suppléante de monsieur John TOROMONA représentant à l'Assemblée de la PF;
- 7. Monsieur Franck BENETEAU, suppléant de Madame Nini IOANE, représentant des salariés de l'IIME;

#### Assistaient de droit à la séance :

- 1. Monsieur Christian FOUET, Directeur de l'IIME;
- 2. Madame Chantal Wong Cun Tham, représentant le Contrôleur des Dépenses Engagées ;
- 3. Madame Flore PONCET, commissaire de gouvernement auprès de l'IIME.

#### Etaient absent(e)s excusé(e)s:

- 1. Monsieur Thierry TARAUFAU, représentant des parents de l'IIME;
- 2. Madame Edna TEVAEARAI, représentante des parents de l'IIME;
- 3. Monsieur Eric DEAT, directeur de la modernisation et des réformes de l'administration ;
- 4. Monsieur Yves GATTY, Payeur de la Polynésie française.

#### Etaient invité(e)s:

1. Monsieur Frédéric GIORIA, responsable administratif et financier de l'IIME;

Madame Priscille Tea FROGIER, présidente du conseil d'administration, ouvre la séance à 14h05 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des membres. Elle souhaite notamment la bienvenue aux nouveaux membres puisque l'établissement s'est doté d'un nouveau statut qui modifie le nombre et la composition des membres du conseil.

Elle demande si le quorum est atteint.

Monsieur Frédéric GIORIA, responsable administratif et financier de l'IIME, procède au comptage. 7 membres à voix délibérative sont présents sur les 9 membres actifs. Le quorum est donc atteint.

L'ordre du jour porte sur les dossiers suivants :

- 1. Communication du PV de la séance du 30 octobre 2015 ;
- Délibération portant autorisation de signature d'une convention de financement relative à l'appel à projet « Tous prêts » mis en place dans le cadre de l'Euro 2016 de football organisé par la France du 10 juin au 10 juillet 2016;
- 3. Délibération portant adoption du budget primitif de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour l'exercice 2016;
- 4. Délibération portant adoption et rendant applicable à l'IIME, l'avenant n°18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française;
- 5. Délibération portant adoption de la liste des véhicules techniques autorisés de manière permanente à circuler en dehors des heures de service et abrogeant la délibération n°07/2013/IIME du 28 juin 2013 portant application de l'article n°4 de l'arrêté n°749/CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et de ses établissements publics et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs;
- 6. Délibération portant modification de la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif;
- 7. Délibération relative à l'émission d'un avis favorable à la demande de remise gracieuse des sommes mis à la charge de monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME, par la chambre territoriale des comptes de Polynésie française au titre de l'exercice comptable 2006.

La présidente de séance entanne l'examen de l'ordre du jour et propose d'examiner le projet de budget primitif en dernier.

Les membres retiennent cette proposition.

#### 1- Communication du PV de la séance du 30 octobre 2015

Pas de remarque relative au procès-verbal.

# 2-Délibération n°01/2016/IIME portant autorisation de signature d'une convention de financement relative à l'appel à projet « Tous prêts » mis en place dans le cadre de l'Euro 2016 de football organisé par la France du 10 juin au 10 juillet 2016

La présidente donne la parole à Monsieur Christian FOUET, directeur de l'IIME, qui expose l'objet de cette délibération.

Par courrier en date du 04 janvier 2016, Mme George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-Mer, a lancé un appel à projets « Tous prêts » dans le cadre de l'Euro 2016 de football organisé par la France.

Ce dispositif propose de subventionner l'établissement pour financer des billets d'avion permettant le déplacement en métropole d'un groupe de 12 adolescents, afin d'assister à un match de football se déroulant à Lyon le 13 juin 2016 à 21h.

Les deux éducateurs sportifs de l'IIME ont monté un projet éducatif ambitieux concrétisant cette opportunité unique de faire participer un groupe d'enfants à un évènement sportif international, tout en élargissant l'expérience de ces jeunes lors d'un séjour tant éducatif, culturel que ludique.

Le groupe, dont l'encadrement sera complété par un moniteur éducateur, décollera de Tahiti le 02 juin 2016 pour un voyage en trois étapes qui s'achèvera le 15 juin 2016 (voir le programme en annexe).

La convention de financement présentée par le Haut-commissariat propose le versement d'une subvention de 2 551 315 F CFP, dès signature, afin de couvrir l'achat des 15 billets d'avion nécessaires au projet.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le directeur à signer le projet de convention dont le montant versé sera inscrit au compte d'imputation 741-8 « Etat – ministère autres que de tutelle » du budget de l'établissement.

La présidente demande s'il y a des questions avant de passer au vote.

Le directeur complète en indiquant que c'est le premier transfert depuis l'annulation du projet de déplacement sur Huahine en 2013, suite à l'intervention des syndicats.

La délibération n°01/2016/IIME portant autorisation de signature d'une convention de financement relative à l'appel à projet « Tous prêts » mis en place dans le cadre de l'Euro 2016 de football organisé par la France du 10 juin au 10 juillet 2016 est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour".

# 3-Délibération n°02/2016/IIME portant adoption et rendant applicable à l'IIME, l'avenant n°18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française

La présidente donne la parole à à Monsieur Christian FOUET, directeur de l'IIME.

Le présent projet de délibération a pour objet d'adopter et de rendre applicable à l'Institut d'insertion médico-éducatif l'avenant n°18 à la convention collective des ANFA relatif à l'ajustement des salaires des agents promus aux échelons 10 et 11 de la catégorie CC1 ainsi qu'à la prolongation de la période de suspension des droits à congés administratifs.

L'ajustement automatique des salaires issu de l'annexe 2 de l'avenant n°2 du 26 février 1978 a entraîné la diminution de la rémunération des agents promus aux échelons 10 et 11 de la catégorie CC1. Ainsi, certains agents ont renoncé au bénéfice de l'avancement.

Afin de corriger cette situation, l'avenant prévoit, à compter du 1er février 2016, une revalorisation des échelons 9 à 11.

Au sein de l'I.I.M.E, deux agents seront concernés. Un agent accèdera prochainement à l'échelon 9. Le second, ayant indiqué son refus d'avancement après son passage à l'échelon 10 en mars 2011, se verra positionné à l'échelon 11 à effet du 1er février 2016, date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Par cette adhésion à l'avenant n°18, il est également proposé de prolonger la suspension des droits à congés administratifs vers toutes les destinations à l'exception d'une île de la Polynésie française jusqu'au 31 janvier 2019.

Madame Virginie AMARU, directrice des affaires sociales, demande si l'adoption en mars 2016 pose un problème de rétroactivité dans la mise en œuvre de cet avenant.

Madame Flore PONCET, commissaire de gouvernement auprès de l'IIME, explique qu'il n'y a pas de problématique de rétroactivité. L'avenant n°18 a déjà été adopté le 1<sup>er</sup> février 2016. Il s'agit d'une extension de l'avenant à l'IIME. C'est un peu comme l'approbation par le CM d'une délibération prise par le conseil d'administration, la date d'effet de la délibération est celle de l'adoption en CA même si l'adoption de l'arrêté d'approbation en CM lui est postérieure.

La délibération n°02/2016/HME portant adoption et rendant applicable à l'HME, l'avenant n°18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour".

4- Délibération n°03/2016/IIME portant adoption de la liste des véhicules techniques autorisés de manière permanente à circuler en dehors des heures de service et abrogeant la délibération n°07/2013/IIME du 28 juin 2013 portant application de l'article n°4 de l'arrêté n°749/CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et de ses établissements publics et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs

Monsieur Christian FOUET expose l'objet de la délibération.

Par arrêté n°749/CM et la circulaire 3054/PR du 23 mai 2013, le gouvernement a réglementé l'utilisation des véhicules de service nécessitant un accord préalable du conseil d'administration pour circuler en dehors des heures de service.

Par délibération n°07/2013/IIME du 28 juin 2013, l'établissement a autorisé la circulation des véhicules dits techniques pour le transport quotidien des usagers de l'établissement de leur lieu de résidence au site d'accueil et retour.

Depuis la mise en application de cette mesure, l'IIME a réalisé plusieurs opérations d'achat/vente nécessitant la mise à jour de la liste des véhicules concernés.

Les véhicules de 9 places (Renault Master et Kia motors) étant parfois réquisitionnés pour le ramassage quotidien, en cas d'indisponibilité ou de panne du véhicule normalement affecté au roulage, ils bénéficient aussi de la dérogation de circulation en dehors des heures de service. Ils font alors office de véhicules de réserve.

La délibération n°07/2013/IIME du 28 juin 2013 est abrogée.

Madame Flore PONCET, commissaire de gouvernement auprès de l'IIME, propose de raccourcir l'intitulé trop long de cette délibération afin de ne retenir que l'adoption de la liste des véhicules, la référence au texte initial étant visée dans la délibération.

Monsieur Philippe KERFOURN, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, profite de cette occasion pour remercier l'IIME d'assurer le transport de certains élèves des CLIS et UPI avec les moyens de l'établissement (2 élèves en 2014/2015 et bientôt 4 élèves 2015/2016).

La délibération n°03/2016/IIME portant adoption de la liste des véhicules techniques autorisés de manière permanente à circuler en dehors des heures de service est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour" sous réserve des modifications de forme.

5- Délibération n°04/2016/IIME portant modification de la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif

La présidente donne la parole à monsieur Christian FOUET qui expose la délibération.

Afin de prévoir expressément le principe de non cumul des indemnités de sujétions, il est conseillé d'insérer un article spécifique dans la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'IIME.

L'insertion d'un article 3 rédigé comme suit est proposée : "L'indemnité de sujétions spéciales prévue par la présente délibération est exclusive de toute autre indemnité de sujétions liée à sa fonction initiale".

L'article 3 relatif à l'exécution de la délibération devient article 4.

Madame Flore PONCET, commissaire de gouvernement auprès de l'IIME, propose à l'article premier la rédaction suivante :

"Il est inséré un article 3 à la délibération n°11/2008 du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim de l'IIME ainsi rédigé :

"Article 3 : L'indemnité de sujétions spéciales prévue par la présente délibération est exclusive de toute autre indemnité de sujétions liée à sa fonction initiale"."

La délibération n°04/2016/IIME portant modification de la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour" sous réserve des modifications de forme.

# 6- Délibération n°05/2016/IIME relative à l'émission d'un avis favorable à la demande de remise gracieuse des sommes mis à la charge de monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME, par la chambre territoriale des comptes de Polynésie française au titre de l'exercice comptable 2006

La présidente donne la parole à monsieur Christian FOUET qui expose la délibération.

Par jugement n°2015-007, la chambre territoriale des comptes de Polynésie française a reconnu débiteur de l'IIME, monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME sur la période du 3 novembre 2009 au 3 janvier 2011.

En effet, le débet porte sur un titre de recette de l'exercice 2006 à l'encontre de la CPS dont le solde non réglé d'un montant de 24 510 F CFP a fait l'objet d'un commandement de payer sans preuve de notification au débiteur. Cette absence de notification a conduit à la prescription du titre dont le recouvrement est donc devenu définitivement compromis. Cette recette ne pouvant être recouvrée, la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'agent comptable est engagée en application de l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963.

Aussi, monsieur Pascal PEREA demande, en application de cette même règlementation, la remise gracieuse des sommes incriminées au motif de son engagement auprès de l'IIME lors des difficultés de trésorerie rencontrées au moment de sa gestion.

Cette remise gracieuse est accordée par le ministre des finances et des comptes publics après avis du conseil d'administration de la collectivité concernée, du directeur de l'établissement et du trésorier payeur général de la Polynésie française.

C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération émettant un avis favorable à la remise gracieuse sollicitée est proposé.

En effet, concernant le titre incriminé d'un montant total de 63 640 F CFP, il s'agit de 8 factures de cantine du mois d'octobre 2006 bénéficiant d'une prise en charge par le complément familial et dont la CPS a réglé la somme de 39 130 F CFP, soit l'équivalent de 5 factures.

Toutefois, la CPS a communiqué l'ensemble des règlements réalisés sur la base de ce titre et justifie de l'intégralité du paiement dès l'année 2007.

Ainsi, ce sont les paiements qui ont fait l'objet d'une erreur de comptabilisation laissant penser que le titre constituait encore un reste à recouvrer. Ainsi, l'encaissement a bien été réalisé et le reste à recouvrer est aujourd'hui sans objet.

Aussi, malgré les relances qu'aurait pu réaliser l'agent comptable, la CPS n'aurait jamais réglé une somme déjà versée.

Une prise en charge du débet par le budget de l'établissement parait donc logique.

Si au terme de la procédure le ministre des finances et des comptes publics accorde à son tour la remise gracieuse, alors le débet de l'intéressé sera couvert par une inscription au budget de l'établissement au titre des dépenses exceptionnelles à l'article 671-6 "Déficits ou débets admis en décharge ou en remise gracieuse", lors de la séance du conseil la plus proche.

Madame Flore PONCET, commissaire de gouvernement auprès de l'IIME, explique qu'en mai 2015 le Conseil d'Etat a rendu un avis relatif à la compétence de la Polynésie française en matière de fixation du régime de responsabilité des comptables publics et des régisseurs. Cet avis précise que les dispositions de la loi du 23 février 1963 telles qu'étendues en Polynésie française ne s'appliquent qu'aux comptables publics et aux régisseurs des services et établissements de l'Etat. La disposition relative à la procédure d'avis prévue par la loi de 1963 a néanmois toujours été appliquée en Polynésie française. En l'espèce, la délibération relative à l'avis est tout de même nécessaire car le Conseil d'Etat a précisé que tant que la Polynésie française n'a pas exercé sa compétence à l'égard des comptables et régisseurs de ses services et établissements, ceux-ci demeurent soumis au droit existant, à savoir la loi n° 63-156 du 23 février 1963.

La délibération n°05/2016/IIME relative à l'émission d'un avis favorable à la demande de remise gracieuse des sommes mis à la charge de monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME, par la chambre territoriale des comptes de Polynésie française au titre de l'exercice comptable 2006 est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour".

## 7- Délibération n°06/2016/IIME portant adoption du budget primitif de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour l'exercice 2016

Monsieur Frédéric GIORIA, responsable administratif et financier de l'IIME, expose la note relative au projet de budget primitif 2016.

Ce projet de budget 2016 intègre le fonctionnement en année pleine :

- -des trois sites opérationnels de l'institut ;
- -de la section d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), offrant des prestations à certains enfants inscrits au sein des SEGPA, CLIS et ULIS de l'île de Tahiti ;
  - -du service transport;
  - -du siège administratif.

Le nombre d'enfants et adolescents enregistré en janvier 2016 s'élève à 188, répartis de la façon suivante :

- -TE ANA HAU (Pirae): 38 enfants en IMP (dont 9 SMEO);
- -TAMARUARII (Taravao): 67 usagers dont 20 enfants en IMP (dont 1 IMC) et 31 adolescents en IMPRO (dont 1 IMC), 11 enfants (SMEO) ainsi que 5 personnes polyhandicapées;
  - -TEARAMA (Paea): 38 adolescents en IMPRO;
  - -la SESSAD: 45 enfants orientés par la CTES;

Par ailleurs, le suivi d'une trentaine d'usagers sortis est assuré par les responsables éducatifs des IMPro.

Il est arrêté à la somme de 619 408 053 francs cfp en recettes et dépenses. Comparativement à l'exercice 2015 (574 842 837 F cfp), ce budget connait une augmentation de 7,19 % expliqué par un important programme d'investissement. Toutefois, les dépenses de fonctionnement ont quant à elles été revues à la baisse de 2,03 %, tandis que la subvention du Pays diminue de 3,32 %. La masse salariale maintenue au plus proche des réalités de recrutement sur postes budgétaires et en vacations expliquent la baisse des crédits budgétaires votés.

Ainsi, alors que la section de fonctionnement prévoit un équilibre parfait, un prélèvement sur le fonds de roulement permet de mener à bien de nouvelles opérations d'investissement.

#### Récapitulatif par section

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	Total
Recettes (en F CFP)	531 774 684	29 000 000	560 774 684
Dépenses (en F CFP)	531 774 684	87 633 369	619 408 053
Résultat (en F CFP)	0	- 58 633 369	- 58 633 369

L'équilibre budgétaire est assuré par la contraction du fonds de roulement de 58 633 369 F CFP.

#### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement, une diminution de 3 828 878 F cfp est proposée. Elle s'explique notamment par la réduction de 3,32% (-12 806 600 F cfp) de la contribution du Pays aux dépenses de fonctionnement de l'établissement pour l'année 2016. Toutefois, des recettes supplémentaires sont attendues, telles que la participation de l'Etat au projet de transfert en métropole pour l'Euro 2016 (2,5 MF CFP), la participation de la commune de Taravao (1,5 MF CFP) ou encore la participation de la maintenance de la station d'épuration de Pirae (+ 0,9 MF CFP). De plus, l'inscription d'écriture d'ordre relative au virement au compte résultat d'une quotepart des subventions d'investissement perçues augmente (+6,7 MF CFP) du fait des acquisitions (bus) et travaux réalisés en 2015.

En dépenses de fonctionnement, une diminution de 10 837 986 F cfp est proposée. Elle s'explique essentiellement par la réduction d'une masse salariale maintenue au plus proche des réalités de recrutement sur postes budgétaires et en vacations (- 5,2 MF CFP), conséquence directe de la suppression de 2 postes en 2015 (technicien et instituteur). On note aussi le transfert de crédits de l'article 628 (- 17 MF CFP) vers l'article 646 (+ 22 MF CFP) dédié aux vacations afin de centraliser les dépenses liées à la masse salariale. La diminution s'explique aussi par le retrait des crédits de provision pour risques (-8 MF CFP) et d'amortissements exceptionnels (-1,8 MF CFP) ou encore les frais de contentieux (6,8 MF CFP). Par ailleurs, des augmentations touchent certains articles tels que le 624 (+ 1 MF CFP) où sont inscrits les crédits nécessaires au billets d'avion du déplacement pour l'Euro 2016 de football, ainsi qu'au 681 (+ 7,2 MF CFP) afin de permettre les amortissements supplémentaires engendré par les acquisitions et travaux de l'année 2015.

Le débat s'ouvre autour de la section de fonctionnement du projet de budget 2016.

Madame Chantal Wong Cun Tham, qui représente le Contrôleur des Dépenses Engagées, demande si la masse salariale prend en compte la revalorisation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Monsieur Frédéric GIORIA, responsable administratif et financier de l'IIME, explique que les reliquats actuellement non engagés permettront d'absorber cette augmentation.

Monsieur Philippe KERFOURN, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, constate la suppression d'un poste d'instituteur IIME. Est-ce que cette suppression sera effective pour la rentrée prochaine?

Monsieur Christian FOUET explique que l'IIME a supprimé l'un des deux postes d'instituteurs en 2015. Pour la rentrée d'août 2015, les 5 postes CEAPF devraient être pourvu par l'Education tandis que le poste "IIME" ne serait pas renouvelé mais remplacé par un éducateur spécialisé. Cela s'explique par la réduction des effectifs IMPro sur Paea. Toutefois, en cas d'évolution des besoins, le poste reste toujours disponible pour un recrutement. C'est d'ailleurs lors de la première CTES plénière de l'année (courant septembre) que l'établissement clôt ses inscriptions. Ceci permet de savoir s'il convient de compléter les recrutements.

Monsieur Christian FOUET ajoute qu'il est très difficile de savoir à l'avance le nombre et la pathologie des enfants qui seront orientés par la CTES. Ceci justifie une gestion souple des recrutements en adéquation avec les besoins de prise en charge.

Monsieur Philippe KERFOURN alerte sur le fait qu'il ne faut pas perdre les moyens d'intervention en pensant que les enfants ne sont plus là. Même s'ils sont dans le milieu ordinaire, les ressources et le suivi médico-éducatif de l'établissement doivent perdurer.

Monsieur Christian FOUET indique que la SESSAD devrait accueillir jusqu'à 80 enfants au cours de la prochaine rentrée scolaire et que les moyens humains devraient suivre notamment par l'augmentation du volume des vacations.

Il évoque aussi les dispositifs d'inclusion des enfants de l'IIME au sein des écoles ordinaires et CLIS. Toutefois, il conviendrait de travailler pour une inclusion des élèves des CLIS vers les IME.

Monsieur Philippe KERFOURN admet qu'un partenariat aménageant les emplois du temps afin de permettre ces passerelles serait nécessaire. Il indique qu'à la rentrée scolaire 2015-2016 en métropole, 300 postes ont été intégrés en milieu ordinaire tout en étant rattachés à leur établissement d'origine afin d'assurer le suivi notamment médico-éducatif des élèves concernés.

#### II - SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL

En recettes d'investissement, une diminution de 10 954 137 F cfp est proposée, soit 29 000 000 F cfp. Elles sont constituées exclusivement de l'amortissement de l'actif

En dépenses d'investissement, une augmentation de 13 892 555 F cfp est proposé portant le montant prévisionnel du programme d'investissement à la somme de 87 633 369 F cfp.

Les fonds propres dégagés par la dotation aux amortissements ainsi que le fonds de roulement de l'établissement permettent le financement des opérations suivantes.

Concernant les études pour la construction d'un IMPro sur le site Tamaru Arii de Taravao, et suite au rejet du dossier par le CDE pour vice de procédure, une nouvelle consultation des architectes a été lancée en janvier. Des discussions avec le premier architecte retenu ont toutefois donné lieu à une esquisse. Ces études seront financées sur fonds propres. L'augmentation tient compte du lancement d'une seconde étude de préfaisabilité (environ 500 000 F cfp) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des sites. Les bâtiments appartenant au Pays, c'est dans le cadre des projets du service de l'énergie et des mines et de leur financement que les études techniques et les installations seront réalisées.

Concernant les immobilisations corporelles, soit 53 230 000 F cfp, elles se répartissent de la manière suivante :

#### Pour le site Te Ana Hau de Pirae:

- Construction du nouveau bloc de sanitaires (groupe des petits);
- Etanchéité de certains chéneaux.
- Réfection des peintures (deuxième tranche);

#### Pour le site Tearama de Paea:

- Remplacement des clôtures externes et internes ;
- Extension d'une salle d'atelier par une avancée de toiture.
- Remplacement de 3 stores ainsi que l'acquisition d'un chapiteau semi-permanent de 12 m x12 m faisant office de préau
- Rénovation de la cuisine (carrelage, placards, plonge + meubles inox...);
- Réfection des peintures de la toiture du bâtiment scolaire.

#### Pour le site Tamaru Arii de Taravao:

- Dérivation électrique vers un nouveau compteur plus proche des bâtiments
- Remplacement de 2 climatiseurs

#### Pour l'ensemble :

- Remise aux normes électriques ;
- 1 bus (25 places minimum) + 1 mini-bus 14 places (véhicule de réserve)

#### Résultat de la section des opérations en capital : - 58 633 169 F cfp

Au terme de l'exercice, le fonds de roulement, après prélèvement du déficit attendu et sous réserve des chiffres complets du compte financier 2015, s'établit à la somme de 303 579 592 F cfp.

La délibération n°06/2016/IIME portant adoption du budget primitif de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité par sept (7) voix "pour".

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Priscille Tea FROGIER lève la séance à 14h15 en remerciant les membres de leur participation.

Un administrateur

165

es Sociales

La présidente du Conseil d'Administration

UT D'INSEA

Conseil d'Administration

Madame Priscille Tea FROGIER



Le commissaire de gouvernement

Papeete, le 15 avril 2016

#### A Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'IIME Ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine

Objet: Conseil d'administration du 29 mars 2016. Procédure de rendu exécutoire et rapport.

**P.J.:** Un dossier complet.

Le conseil d'administration de l'IIME s'est réuni le 29 mars 2015 à 14 h 00, sous votre présidence, pour débattre de 6 points à l'ordre du jour et adopter 5 projets de délibération. La convocation et le dossier est parvenue le 17 mars 2016.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté n°580/CM du 5 juillet 1993, je vous prie de trouver ci-après mon rapport.

Il était inscrit à l'ordre du jour, conformément à la convocation :

- 1 Communication du PV de la séance du 30 octobre 2015 :
- 2 Délibération portant autorisation de signature d'une convention de financement relative à l'appel à projet « *Tous prêts* » mis en place dans le cadre de l'Euro 2016 de football organisé par la France du 10 juin au 10 juillet 2016;
- 3 Délibération portant adoption du budget primitif de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour l'exercice 2016;
- 4 Délibération portant adoption et rendant applicable à l'IIME, l'avenant n°18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française;
- 5 Délibération portant adoption de la liste des véhicules techniques autorisés de manière permanente à circuler en dehors des heures de service et abrogeant la délibération n°07/2013/IIME du 28 juin 2013 portant application de l'article n°4 de l'arrêté n°749/CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et de ses établissements publics et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs;
- 6 Délibération portant modification de la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif;
- 7 Délibération relative à l'émission d'un avis favorable à la demande de remise gracieuse des sommes mis à la charge de monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME, par la chambre territoriale des comptes de Polynésie française au titre de l'exercice comptable 2006.

Le compte-rendu de séance du conseil d'administration et les délibérations signées ont été transmises le 5 avril 2016 par courrier. Le délai de 8 jours francs prévu à l'article 10 de l'arrêté n°580 CM a donc été respecté.

Le contrôle des dépenses engagées a fait part de ses observations le 14 avril 2016.

#### Rappel du rôle du commissaire de gouvernement

L'arrêté n°580 CM du 5 juillet 1993 modifié fixe les attributions du commissaire de gouvernement.

Nommé par arrêté en conseil des ministres, il exerce un contrôle interne en matière juridique, administrative, budgétaire, comptable et financière. Il s'assure de la conformité des programmes avec les missions confiées à l'établissement et veille à la sauvegarde des intérêts du pays.

Le commissaire de gouvernement assiste de droit, avec voix consultative, à toutes les séances du conseil d'administration et de toutes instances ayant reçu délégation dudit conseil. Il peut intervenir sur toutes questions, qu'elles soient ou non inscrites à l'ordre du jour. Il est obligatoirement convoqué aux séances du conseil d'administration et des autres instances de l'établissement, dans les mêmes conditions que les membres avec voix délibérative.

Il a communication de tous les documents relatifs à l'établissement. Il reçoit, notamment, copie du procès-verbal des séances et des délibérations du conseil d'administration ainsi que des décisions prises par délégation de ce conseil.

Il a droit de visite dans les locaux de l'établissement. / Il jouit des pouvoirs d'investigation les plus étendus et peut se faire communiquer ou consulter sur place tous documents comptables ou administratifs. / Enfin, il établit, pour chaque marché ou convention passé au nom de l'établissement, un rapport sur les conditions de mise en concurrence et de conclusion du contrat.

#### 1. Délibération n° 06/2016/IIME adoptant le budget primitif de l'IIME

Aux termes de l'article 185-1 de la loi organique statutaire, le budget primitif de l'établissement public est transmis au haut-commissaire au plus tard dans les 15 jours après le délai fixé pour son adoption (soit le 29 mars + 15 jours = 13 avril 2015).

Aux termes de l'article 8 de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992, le conseil d'administration « délibère sur le budget annuel de l'IIME et sur les actes modificatifs de ce budget. »

Le budget est arrêté à la somme de 619 408 053 francs cfp en recettes et dépenses.

Il connait une augmentation de 7,19 % (574 842 837 F cfp en 2015) en raison d'un important programme d'investissement. Les dépenses de fonctionnement baissent de 2,03 %, tandis que la subvention du Pays diminue de 3,32 %. La masse salariale maintenue au plus proche des réalités de recrutement sur postes budgétaires et en vacations expliquent la baisse des crédits budgétaires votés (-5,2 MF CFP).

La section de fonctionnement prévoit un équilibre parfait, ce qui est suffisamment rare pour le souligner. A l'inverse, un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 58 633 369 F CFP est nécessaire pour équilibrer les dépenses d'investissement.

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	Total
Recettes (en F CFP)	531 774 684	29 000 000	560 774 684
Dépenses (en F CFP)	531 774 684	87 633 369	619 408 053
Résultat (en F CFP)	0	- 58 633 369	- 58 633 369

La délibération sera exécutoire après approbation en conseil des ministres (tiret 2) de l'article 12 de l'arrêté n°580 CM).

2. Délibération n° 02/2016/IIME portant adoption et rendant applicable à l'IIME, l'avenant n°18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française

L'avenant n°18 à la convention collective des ANFA a pour objet l'ajustement des salaires des agents promus aux échelons 10 et 11 de la catégorie CC1. Il prévoit, à compter du 1er février 2016, une revalorisation des échelons 9 à 11.

La délibération sera exécutoire après approbation en conseil des ministres (tiret 8) de l'article 12 de l'arrêté n°580 CM).

3. Délibération n° 03/2016/IIME portant adoption de la liste des véhicules techniques autorisés de manière permanente à circuler en dehors des heures de service

La délibération est exécutoire dès réception par le ministre de tutelle.

4. Délibération n° 04/2016/IIME portant modification de la délibération n°11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'IIME

Cette délibération vient rappeler le principe de non cumul des indemnités de sujétions pour les personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'IIME.

La délibération sera exécutoire après approbation en conseil des ministres (tiret 8) de l'article 12 de l'arrêté n°580 CM).

5. Délibération n° 05/2016/IIME relative à l'émission d'un avis favorable à la demande de remise gracieuse des sommes mis à la charge de monsieur Pascal PEREA, ancien comptable de l'IIME, par la chambre territoriale des comptes de Polynésie française au titre de l'exercice comptable 2006.

Il s'agit de la troisième procédure d'avis sur des demandes de remises gracieuses de sommes mises à la charge d'un comptable de l'établissement (2 en 2008 suite au coffre d'un coffrefort de la régie de recettes et d'avances du site de Taravao).

Cette procédure d'avis sur la demande de remise gracieuse découle de l'article 60 de la loi de n°63-156 du 23 février 1963 sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et assimilés et ses décrets d'application. Néanmoins, l'article 60 de la loi n'a été étendu en Polynésie française qu'aux comptables publics et aux régisseurs des services et établissements de <u>l'Etat</u>.

En tout état de cause, la délibération relative à l'avis du CA de l'établissement sur la demande de remise gracieuse est régulière puisque le Conseil d'Etat, dans son avis du 25 mai 2015, a précisé que tant que la Polynésie française n'a pas exercé sa compétence à l'égard des comptables et régisseurs de ses services et établissements, ceux-ci demeurent soumis au droit existant, à savoir la loi n° 63-156 du 23 février 1963.

La délibération est exécutoire dès réception par le ministre de tutelle.

Flore PONCET

Zaron



#### POLYNESIE FRANÇAISE

#### VICE-PRESIDENCE, MINISTERE DU BUDGET, DES FINANCES, ET DES ENERGIES

NOCLOGY /VP/DBF/CDE

#### DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES

PAPEETE, LE

1 4 AVR. 2016

Le Contrôleur des dépenses engagées

Affaire suivie par : Chantal WONG

à

## Madame le Commissaire de gouvernement auprès de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif (IIME)

#### **Madame Flore PONCET**

Objet: Conseil d'administration de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif du 29 mars 2016.

**Réf.:** V/ Courrier du 13/04/16 reçu le 13/04/16.

Par transmission ci-dessus référencée, vous m'avez soumis pour avis les délibérations ciaprès, adoptées par le conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance du 29 mars 2016 :

-délibération n° 02/2016/IIME du 29 mars 2016 portant adoption et rendant applicable à l'IIME, l'avenant n° 18 à la convention collective du 10 mai 1968 modifiée des agents non fonctionnaires de l'administration de la Polynésie française;

-délibération n° 04/2016/IIME du 29 mars 2016 portant modification de la délibération n° 11/2008/IIME du 2 octobre 2008 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux personnels nommés aux fonctions d'intérim du directeur de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif;

-délibération n° 06/2016/IIME du 29 mars 2016 portant adoption du budget primitif de l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour l'exercice 2016 ;

J'ai l'honneur de vous informer que ces délibérations ne suscitent pas d'observations particulières de ma part et doivent être soumises à l'approbation du Conseil des ministres.

Le Contrôleur des Dépenses Engagées